

SALAIRES 2011

LE « BOUT DU BOUT » AVANT L'HEURE !

Demain matin, à 8h30, le CE s'apprête à rendre un avis favorable sur le projet d'accord salarial. Comment est-il possible qu'à SPS les organisations syndicales CGT, CFDT et CGC se précipitent vers une signature alors que, dans le Groupe, les négociations se déroulent avec des AG payées en intersyndicales.

Vendredi 11 février, le CE n'a pas remis d'avis. Finalement, les autres organisations syndicales ont reconnu la légitimité de la demande de SUD. Mieux vaut tard que jamais ! Il a fallu pourtant insister pour obtenir le droit à l'information. Se permettant d'enfiler la robe de juge, le DRH Amiens nous a fait un cours de droit en affirmant que le CE pouvait rendre un avis sur le champ. Mais nous lui avons fait remarquer qu'on était en CE et pas au TGI. Et aussi sûr de lui qu'il soit, la justice a bien condamné SPS sur les RTT et la concomitance 1er Mai Ascension . . .

Budget complémentaire Détournement et discrimination !

Les revalorisations des primes :

- liées à la nature du travail (PNT et CND),
- de travail en équipe (2x8, 3x8, 5x8),
- de déplacements professionnels

La revalorisation de l'ASTE,

⇒ Elles seront prises sur le budget complémentaires des AI !

C'est la première fois que ça arrive et c'est totalement contraire aux accords d'entreprise (1982 et 7 avril 2008 ASTE). L'ensemble des mesures citées ci-avant sont des mesures collectives et pas individuelles.

L'exemple des frais de déplacement est encore plus criant. C'est bien sur demande de l'entreprise que l'on fait des déplacements. Alors pourquoi imputer la revalorisation des indemnités de déplacement sur le budget complémentaire des AI ? C'est complètement absurde et en plus discriminatoire car cette mesure est prévue que pour les non-cadres !

Et l'ASTE, issue du conflit de 2008, mesure collective et uniforme ? Comment est-il possible d'accepter d'imputer sa revalorisation sur un budget complémentaire d'AI, budget de plus réservé habituellement à résorber l'inégalité salariale Femme/ Homme ?

Aujourd'hui, en 2011, qu'est-ce qui a changé par rapport à 2008, 2009 ou 2010?

Rien !

Le projet d'accord 2011 est comme celui de 2008, même en dessous.

- **Budget complémentaire détourné,**
- **Mesures discriminatoires,**
- **Masse salariale en écart de 700 000€**
- **Manque de transparence et d'information**

Discriminations

L'accord Prévoyance introduit une discrimination envers les nouveaux embauchés (pas de compensation patronale). Comment est-t-il possible que les organisations syndicales ne soutiennent pas la revendication SUD :

« Pour les nouveaux embauchés, compensation de la perte de salaire liée au changement de prévoyance »

Autre point : les organisations syndicales s'apprêtent à signer un accord salarial qui prévoit des revalorisations pour les ETAM en oubliant les ouvriers, nouvelle discrimination . . .

A quoi sert une Information du CE ? A poser des questions pour tenter d'obtenir des réponses . . .

Si le législateur a prévu la procédure d'Information / Consultation du Comité d'Entreprise ce n'est pas pour rien.

Les négociations se passent en réunion entre les Délégués Syndicaux et la Direction. Mais, pas de procès verbal. En CE, pas de négociation avec les élus mais des questions / réponses retranscrites sur un Procès verbal.

Question SUD : Comment expliquez-vous les écarts sur la masse salariale ?

La Direction répond dans le vague. Elle nous a dit revenir avec plus d'éléments plus tard et nous dit de reposer la question lors d'une réunion mensuelle . . .

Question SUD : Combien de cadres sont concernés par la mesure 4% garanti sur 2008 2009 2010 ?

La Direction ne sait pas répondre en séance . . . mais note la question . . .

Question SUD : Quel est le contenu de la note confidentielle non transmise aux élus CE et pourquoi est-elle confidentielle jusqu'à la signature de l'accord ?

La Direction dit qu'elle nous la fera suivre . . .

Question SUD : l'ASTE est un accord d'entreprise, pourquoi son évolution ne fait pas l'objet d'un avenant ?

La Direction nous répond que si SUD s'engage à signer l'accord salarial alors l'ASTE pourrait faire l'objet d'un avenant . . .

Question SUD : Imputer les réévaluations des primes et frais de déplacement sur le budget complémentaire des non cadres est anormal et de plus discriminatoire. Pourquoi une telle mesure ?

La Direction répond : Vous trouvez ça discriminatoire ?

Petites turpitudes de la note confidentielle
(primes équipes, PNT, CND, déplacements etc.)

SUD a demandé à la Direction de rendre publique cette note car les salariés ont droit à l'information préalable avant la signature d'un accord.

Mais la Direction ne le veut pas.

Dans la version de la note du 04/02/2011 transmise aux DS, les indemnités Kourou étaient passées de 126€ en 2010 à 122€ en 2011. Suite au CE de vendredi, la note a été rediffusée deux fois et comme par magie le 126€ est réapparu . . .

Ecrits d'un temps qui semble révolu.

Morceaux choisis . . .

Depuis le 16 janvier, SPS a vécu un séisme dans son histoire : Plus de 600 salariés se sont investis dans un conflit avec une participation moyenne tous les jours de plus de 300 personnes. Les principales raisons de cette explosion de colère sont l'émanation d'un problème de pouvoir d'achat et surtout d'un sentiment d'injustice et d'iniquité suite à l'octroi de primes à l'objectif de plus de 1 000€ par mois pour 60 hauts cadres. . .

Dès l'année prochaine, nous pourrions de nouveau nous appuyer sur ces acquis pour : Exiger que tout le monde ait une augmentation générale au travers de l'ASTE . . .

Ceci est amplifié par le fait que depuis des années, la Direction n'écoute plus les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) dès lors qu'elles sont revendicatives. Seul le syndicalisme d'accompagnement est accepté ! . . .

Certes le montant de l'ASTE, après tant de jours de grève, peut paraître insuffisant mais finir ensemble cette grève n'hypothèque pas l'avenir du conflit qui perdure . . .

*Conférence 2008 : Rien ne sera plus pareil !
Extraits Tract CGT du 17/04/2008*

**Convaincre
mais pas mentir.
Changer d'avis
mais pas trahir.**

SUD demande l'ouverture des négociations.

- Abrogation des primes à l'objectif et intégration du budget dans l'AG Uniforme
- AG uniforme de 70€ pour tous
- ASTE de 45€ (augmentation de 20€)
- Compensation de la perte de salaire liée au changement de mutuelle pour les jeunes embauchés.